

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

	<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>Date de convocation : 20/02/2017</b>	<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
<b>Date d'affichage : 20/02/2017</b>	<b>Présents :</b>	<b>11</b>
	<b>Votants :</b>	<b>11</b>

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 février à 20 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.  
Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoint,  
C.CRETE -T.NEYT- P.DERLY- O.CHARTON- V. LE GALL – H.DANJOU- Y.LE HIR – J.MAZUEL  
formant la totalité des membres en exercice.

Jacques MAZUEL a été élu secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016 :**

M. Créte s'interroge sur la légalité d'engager les finances de la commune sur un point abordé en questions diverses et donc pas à l'ordre du jour. M. le Maire répond qu'il s'agissait en questions diverses d'un simple engagement de principe sur une participation de la commune à un séjour découverte pour les enfants de maternelle et que seul le vote budgétaire engagerait la commune.

En conséquence, M. le Maire, comme la loi le permet, et l'ordre du jour proprement dit non encore entamé, propose de l'inscrire à l'ordre du jour du présent conseil en « complément d'ordre du jour sur table ». Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2016.

### **ENCAISSEMENT DE CHEQUE :**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Etat a accordé un dégrèvement sur la taxe foncière d'un montant de 15 € consécutif à des pertes de récoltes pour des parcelles communales situées en zone agricole. Le Conseil Municipal décide d'encaisser cette recette à l'article 7718.

### **DEDOMMAGEMENT LOCATION DES FETES 31/12/2016 :**

Monsieur le Maire rappelle le sinistre survenu le 26 décembre 2016 où un semi-remorque a fait des dégâts sur la toiture de la salle des fêtes la rendant inutilisable. Une solution avec la commune de Guerny a été trouvée pour permettre aux locataires d'Authevernes de louer la salle des fêtes de Guerny pour un montant de 225 €. Il s'agit donc de rembourser aux locataires la différence de 25 €. Proposition acceptée.

Monsieur le Maire tient à remercier Mrs Rosset, Geffroy et Mazuel pour leur aide et M. Derly pour le prêt d'engin.

### **REPRISE D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE :**

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame Sophie PAVIE, habitant à AGEN le 22 décembre 2016 et concernant une concession funéraire perpétuelle achetée en 1995 pour un montant de 65,85 € ;

Monsieur le Maire expose au conseil que cette concession est aujourd'hui libre de tout corps et peut donc être reprise par la commune. Le Conseil Municipal décide d'accepter la rétrocession de la concession à la commune et propose un dédommagement de 45 €.

### **INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER :**

Le conseil municipal décide, avec 1 abstention (O.Charton) de ne pas attribuer d'indemnité de conseil au trésorier, M. Jean-François COLLET.

### **ORGANISATION D'UN CONCERT A L'EGLISE PAR LE FESTIVAL DU VEXIN :**

Vu la demande présentée par l'association les compagnons d'Orphée, organisatrice du Festival du Vexin, pour organiser un concert à l'église d'Authevernes, le samedi 3 juin 2017, Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention prévoyant le versement d'une subvention de 500 € à l'association et l'achat de 25 billets à 22 € l'unité.

### **DROIT DE PREEMPTION SUR LA PROPRIETE Pablo HERRERO SANZ :**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants ;

Considérant l'intérêt de pouvoir exercer un droit de préemption afin de permettre la réalisation d'un logement social ; le Conseil Municipal décide, avec 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (Y.LE HIR et J.MAZUEL) :

-d'instituer un droit de préemption sur la propriété de M.Pablo HEERERO SANZ, décédé en 2012, pour la parcelle, cadastrée en section D n° 208.

### **MODIFICATION STATUTAIRE DU SIEGE :**

Cette modification porte d'abord sur des **extensions de compétence et missions** du SIEGE :

- *Au titre des compétences obligatoires*, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes : -Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET), et Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs solidarité.
- *Au titre des missions complémentaires*, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.
- *Au titre des compétences optionnelles*, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

Le Conseil Municipal décide, avec 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (C.CRETE et M.ROSSET) d'approuver la modification statutaire du SIEGE.

### **ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE DU SIEGE : EXPLOITATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ELECTRIQUES :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette compétence optionnelle.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUELE DU FORT :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution électrique, d'éclairage public et de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **12.000 €**
- en section de fonctionnement : **13.333,34 €**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière.

### **CREATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC RUELE DU FORT :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public par la création d'un point lumineux ruelle du Fort pour un montant de 1 500 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 dressé par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement présente un excédent de 64.772,54 € et la section d'investissement un excédent de 179.431,23 € correspondant aux résultats du compte de gestion 2016 dressé par M. le Trésorier.

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité », soit le 27 mars 2017.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Vexin Normand ou à tout autre EPCI.

### **POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2017 :**

Monsieur le Maire propose une liste non exhaustive des projets d'investissements 2017 :

- Bornes amovibles pour restriction d'accès du parking salle des fêtes
- Consolidation de l'escalier du clocher de l'église
- Achat d'illuminations de Noël
- Remplacement des cadrans de l'horloge de l'église.
- Enfouissement des réseaux ruelle du fort + point d'éclairage public
- Assainissement en traverse de la rue Boullenger
- Maintenance de la salle des fêtes
- Achat de bacs jardinières ou palox
- Mise en place d'une clôture de retenue de terre citerne incendie
- Aménagement d'une aire de jeux (lieu à définir)
- Peinture intérieure de la salle des fêtes

- Vidéosurveillance
- Achat d'une tondeuse auto-portée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE VESLY POUR VOYAGE SCOLAIRE :**

Vu la demande par courrier de la directrice de l'école de Vesly, présentant le projet de classe de découverte pour sa classe de petite et moyenne section de maternelle où les élèves se rendront au château de Ménilles du 13 au 15 mars 2017 ; Considérant que ce projet permettra aux enfants de découvrir la vie en collectivité et de participer à des activités portant sur la socialisation et la coopération ; le conseil municipal décide d'attribuer une subvention 400 € correspondant à 50 € par élève habitant Authevernes

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire informe le conseil qu'il doit déposer un agenda de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrivant des travaux sur les bâtiments communaux sur 6 ans.
- ENEDIS : propose des sessions de formation pour les correspondants crise en cas de coupure d'électricité. M.Rosset se propose d'y participer.
- Voisins vigilants : M. Le Hir informe qu'il a été contacté par l'association pour la mise en place d'une plateforme permettant d'envoyer des messages d'alerte aux habitants. Le coût étant de 400 € le conseil décide de ne pas donner suite.
- Planning élections : chaque conseiller est invité à s'inscrire.
- Recrutement : M. le Maire informe qu'il a du recruter une remplaçante suite à l'accident de santé de Mme Denquin.
- Trafic routier : M. Derly informe que le trafic sur la VC 48 devient de plus en plus important, notamment de semi-remorque.

La séance a été levée à 23h25.